

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Projet Solarzac de parc
photovoltaïque et de centrale de
méthanation sur la commune de
Le Cros (34)

Concertation préalable

2 mai 2019 – 23 juillet 2019

Bruno Védrine
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Bilan du garant

Projet SOLARZAC

2 MAI 2019 – 23 JUILLET 2019

SOMMAIRE

Préambule

Préparation de la concertation préalable

Un contexte marqué par des positions préalables tranchées
De nombreux entretiens préparatoires à la concertation
Une organisation ajustée

Dispositif de la concertation préalable

Principales actions avant l'ouverture de la concertation le 2 mai
Pendant la concertation préalable

Avis du garant sur la concertation préalable

Approche générale de la concertation préalable
Participation contrastée et volontaire

Conclusion

Annexe 1 Tableau du nombre de participants à l'ensemble de la concertation

Annexe 2 Tableau du nombre de diffusions sur les réseaux sociaux

Annexe 3 Tableau du nombre et caractéristique des documents distribués par manifestation

Annexe 4 Tableau du nombre de participants sur les marchés

Fiche d'identité du projet

• MAÎTRE D'OUVRAGE :

ARKOLIA : SAS Arkolia Energies
Z.A. Le Bosc, 16 rue des Vergers
34130 MUDAISON

création en 2009

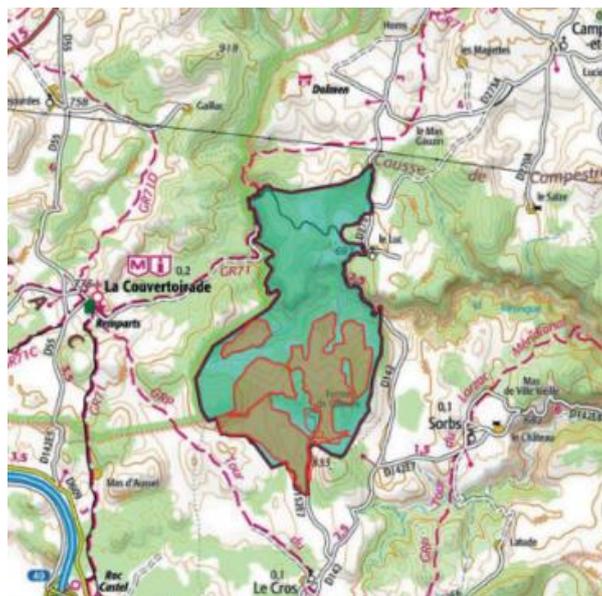
Chiffre d'affaires 2018 : 56 M€

• CONTEXTE

Dans le cadre de son développement, l'entreprise **ARKOLIA** vise la réalisation d'un parc de production d'énergies renouvelables à dominante photovoltaïque sur le plateau sud du Larzac sur la commune de Le Cros (34)

• CARTE du projet, PLAN de situation :

Carte de l'Occitanie en fin de dossier



OBJECTIFS :

Produire et stocker des énergies dites « vertes » à partir de deux ressources naturelles : le soleil et le gaz carbonique

• CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE : 2023

• CARACTÉRISTIQUES : 3 scénarios

Scénario 1 100% solaire	180MW 220 ha
Scénario 2 100% solaire	320MW 400 ha
Scénario 3 mixte solaire gaz	180MW Electricité 138MW Gaz 400 ha

• COÛT : Le coût estimatif du projet varie suivant les scénarios entre 130 et 600 millions €

Préambule

Il s'agit d'un projet de construction d'un parc photovoltaïque de 400 hectares sur la commune de **Le Cros**, près du village de **Le Caylar** dans le département de l'Hérault au lieu-dit : Domaine de Calmels. Son implantation est envisagée dans cette propriété d'une superficie de 1000 hectares.

Sa création est prévue en plusieurs phases de développement. C'est un projet de production énergétique renouvelable fondée sur des panneaux photovoltaïques et sur la production de gaz par méthanation dans son développement le plus complet. Le dossier de concertation préalable comprend trois scénarios dont les deux premiers se concentrent exclusivement sur la production d'énergie électrique issue des panneaux photovoltaïques de 180MW et 320MW. Le dernier comprend en outre une production de gaz méthane pour une production totale de 318MW. Une phase de démonstration sur la base d'un pilote pour cette technologie est prévue en 2020, sa production pré-industrielle serait de 100 KW.

Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable dont les modalités sont définies par la commission et fait suite à la décision n°2019/2/SOLARZAC/1 de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) prise dans sa séance du mercredi 9 janvier 2019. La commission précise qu'il n'y pas lieu d'organiser un débat public, au sens de l'article R 121-7 du code de l'environnement et que le maître d'ouvrage devra organiser une concertation préalable. Dans son article 3, elle désigne Bruno VEDRINE comme garant de la concertation (article 3).

Préparation de la Concertation Préalable

Ce projet s'inscrit dans le territoire du Larzac caractérisé par un environnement remarquable et protégé, des activités agro-pastorales importantes, une politique régionale énergétique présentée comme ambitieuse pour le développement des énergies renouvelables.



Domaine de Calmels, lieu du projet SOLARZAC

Un contexte marqué par des positions préalables tranchées

Avant même de saisir la CNDP en décembre 2018, le maître d'ouvrage a mené plusieurs démarches d'information auprès des administrations et des collectivités concernées par ce projet.

Il aurait alors indiqué qu'il bénéficiait potentiellement du soutien de plusieurs associations environnementales. Cette affirmation du maître d'ouvrage, a priori non étayée et non consentie par les organisations concernées, a suscité de vives réactions d'hostilité des associations environnementales locales et de leur représentation nationale, en particulier FNE* et LPO*.

La concertation préalable n'était pas encore ouverte que plusieurs associations et personnalités principalement du Larzac se réunissaient pour témoigner de leur rejet du projet. Dès le début de l'année 2019, les opposants se regroupent, plusieurs collectivités se positionnent, des avis et motions de rejet sont publiés.

Les collectivités locales, responsables des politiques d'aménagement du territoire et de développement durable, affichent alors une attitude réservée.

En parallèle, le maire de la collectivité de **Le Cros** où se situe le domaine de Calmels, manifeste un intérêt favorable pour le projet. Il insiste avec des élus de certaines collectivités du plateau du Larzac héraultais, sur l'opportunité de développement que présenterait ce projet dans un territoire qu'il juge délaissé par les instances intercommunales dont les adhérents sont majoritairement du Lodévois. Il évoque ainsi l'écart grandissant avec un Larzac aveyronnais qui capitalise sur la présence de l'autoroute A75.

Face aux projets de développement, y compris les projets de production d'énergie renouvelables, une partie de la population du Larzac oppose sa vision de l'environnement privilégiant ses classements, ses spécificités fauniques comme l'existence d'un couple d'aigles « royal »



Périmètre de la concertation préalable Solarzac

Le travail avec le maître d'ouvrage

Les différents échanges avec le maître d'ouvrage, dans un premier temps, ont permis de lui proposer un périmètre intégrant le territoire intercommunal et quelques communes périphériques en prenant en compte les impacts estimés du projet - l'environnement avec les aspects faune et flore, les aires naturelles spécifiques et les classements, le tourisme et la croissance des activités de pleine nature, l'économie et notamment le développement agricole, la politique régionale de développement des énergies renouvelables, l'identité locale. Tout cela s'établit sur la base d'une dimension territoriale administrative cohérente.

Le garant a présenté au maître d'ouvrage les thèmes pertinents pour la concertation qu'il a pu identifier grâce aux nombreux entretiens, en insistant sur les sujets suivants :

- Eau, patrimoine naturel et biodiversité : la gestion de l'eau sur le Larzac, les classements ou labels environnementaux, le respect de la nature, de la faune et de la flore.
- Co-activité agricole et énergétique et développement du territoire : les politiques nationales et régionales énergétiques, le développement local, la cohabitation activité agropastorale et production énergétique.
- Transition énergétique, scénarios et technicité du projet : les raccordements avec les opérateurs du transport d'énergie, la production photovoltaïque, les équipements de captation du CO₂, le procédé de catalyse et le processus de fabrication du méthane.
- Emploi, financement et modèle participatif : l'impact en termes d'emplois, les montages financiers et le dispositif de transfert de la propriété au secteur public.

D'autres ajustements ont ainsi été apportés aux modalités d'organisation des ateliers ou des réunions publiques. Il est notamment apparu nécessaire de faire appel à des expertises ou informations complémentaires, afin d'apporter un éclairage différent de celui du maître d'ouvrage sur le projet. Ainsi le garant a-t-il avec le soutien de la CNDP sollicité l'expertise de l'ADEME.

Les arguments développés par les opposants ont été communiqués au maître d'ouvrage par le garant, afin qu'il soit abordé clairement pendant les ateliers et les réunions publiques.

Ce travail préalable a permis de trouver un accord sur le périmètre de la concertation préalable - la communauté de communes du Lodévois et Larzac (28 communes), et deux communes dans chaque département de l'Aveyron et du Gard – et de finaliser les documents d'information et leur programme de diffusion par le maître d'ouvrage. Ce travail préparatoire a été réalisé avec le garant dans le respect des règles de la concertation préalable lors de réunions de travail.

De nombreux entretiens préparatoires à la concertation

Le garant a réalisé une cinquantaine d'entretiens préalables, dont la majorité a fait l'objet d'un compte-rendu. La plupart des personnes contactées ont accepté le principe de ces échanges.

Les entretiens préalables menés par le garant du 23 janvier au 2 mai 2019 avaient pour objectif de mieux identifier le périmètre géographique et thématique pertinent de la concertation, et d'informer sur les objectifs de celle-ci.

Dans tous les cas, si des difficultés d'organisation d'emplois du temps ont parfois empêché la rencontre des responsables, les institutions ont permis des échanges avec les techniciens.

Bien que le garant ait clairement fait état de son indépendance, de sa neutralité et des objectifs de la concertation préalable permettant à chaque argument d'être exprimé, plusieurs responsables ont refusé de participer à celle-ci suite aux démarches menées par le maître d'ouvrage avant la saisine de la CNDP.

Les entretiens préalables menés par le garant se sont étalés sur une période de deux mois. Ils sont regroupés par catégorie de façon schématique et selon leur formalisme.

catégories	Elus locaux ou nationaux Collectivités	Organismes ou associations du secteur environnemental	Administrations locales, régionales, Etat	Opérateurs privés publics concernés par les énergies renouvelables	Région CESER Organismes qui dépendent du CD	Chambre ou Syndicats professionnels et agricoles	Personnes ressources
Compte rendus Entretiens	Mairies caylar le Cros Sorbs Le Bosc Saint Felix Sauclieres Campestre Lacouvertorade Pegayrolles Les Rives Communauté Lodévois /Larzac Député Sydel	PNRGC Grands Causses LPO 2 FNE Groupe rapace SMC CPIE UNESCO agro- pastoralisme	Gendarmerie DREAL Sous-Préfet de Millau Sous-préfet de Lodève Préfecture de l'Hérault DDTM	GRDT EDF Enercoop	Président Conseil de développement du SYDEL Directeur Hérault Energies Conseiller départemental Conseillère Directeur Régionale Président CESER	CCI Montpellier CA Hérault	Député européen Maire
Entretiens ponctuels	Mairie Lodève Sénateur	Terres du Larzac Solagro	Commissariat développement Massif central	CDC ADEME	AREC	Confédération paysanne	Université géographie

Tableau des compte-rendus (41) et entretiens (10) réalisé par le Garant

Il se dégage des positions variées suivant les catégories rencontrées :

-La Région Occitanie* et le syndicat mixte de développement SYDEL*, dont la communauté de communes du Lodévois et Larzac* est membre, affirment une position favorable de principe sur les bases de leurs politiques :

- La première avec le scénario REPOS, programme pour 2050 d'une « région à énergie positive » cherche des projets compatibles, évoque le souhait de tenir les objectifs de production d'énergie renouvelable, d'être attentive aux projets privés, et de venir en soutien aux collectivités volontaires qui souhaitent s'investir.

- Le second est le plus directement concerné par le projet. Il est chargé des programmes en cours comme le PCAET* et le SCOT*. Il dégage une position adossée aux limites du nombre d'hectares de panneaux photovoltaïques et leur implantation dans une approche en partie liée aux objectifs de la programmation en cours.

-Les collectivités membres de l'intercommunalité du Lodévois-Larzac incluses dans le périmètre de la concertation restent prudentes dans ces premiers entretiens, avec une différenciation nette entre élus du plateau du Larzac et de la plaine du Lodévois. Des débats internes traduisent des positions variées.

-Les entreprises partenaires potentiels de ce projet, notamment les transporteurs énergétiques restent tout aussi prudentes. Les organismes liés au secteur environnemental semblent réticents et restent sur une position d'attente. Toutefois, certains conviennent d'être présents aux réunions et proposent une présentation de leurs objectifs généraux.

-Les associations environnementales en particulier de défense de la faune et la flore ré-affirment leur opposition au projet, en particulier suite aux démarches qui avaient été engagées par le maître d'ouvrage avant la saisine de la CNDP qui laissait entendre un soutien de celles-ci. Elles affichent leur volonté de s'organiser pour défendre leur contestation du projet tout au long de la concertation préalable.

-La localisation de la commune de **Le Cros** à proximité du département de l'Aveyron et du Parc Naturel Régional des Grands Causses* a incité le garant à rencontrer des organismes et des experts dans ce département afin d'identifier les enjeux du projet dans un contexte plus large. Le projet d'extension du Parc vers le Larzac héraultais, dont l'étude a reçu un avis favorable de la communauté de communes du Lodévois et Larzac, a en effet des implications indirectes sur ce projet.

Les perspectives de développement abordées avec des responsables locaux de cette partie aveyronnaise du plateau paraissent une donnée importante en termes d'économie, d'environnement et de mutation dans le secteur des énergies renouvelables, surtout dans un contexte de regroupement avec le Parc régional naturel des Grands Causses.

-Les élus de l'Intercommunalité concernée ont adopté une motion d'opposition au projet, mais semblent présenter des positions plus partagées.

Certains élus du périmètre s'inquiètent des implications qu'aurait l'adhésion à ce projet, susceptible de favoriser l'émergence d'autres projets.

D'autres élus intercommunaux à l'inverse considèrent que les perspectives de développement sont faibles et que ce projet dans un contexte de volonté nationale et régionale mérite d'être regardé. Ils rappellent les efforts depuis des années pour structurer et animer ce territoire avec des principes de développement durable et de respect de l'environnement.

-Les syndicats professionnels agricoles sont réservés sur ce projet. Le représentant lodévois de la Chambre d'Agriculture doute de la réalité de ce projet dans un contexte de fragilité. Les efforts menés pour conserver et soutenir la filière de l'agro-pastoralisme ne sont pas terminés et demandent des apports fonciers, techniques et financiers.

-Les rencontres avec l'administration sont fondées sur un échange d'informations sur le déroulement de la procédure et sur l'état de leur connaissance sur ce projet.

Une organisation ajustée

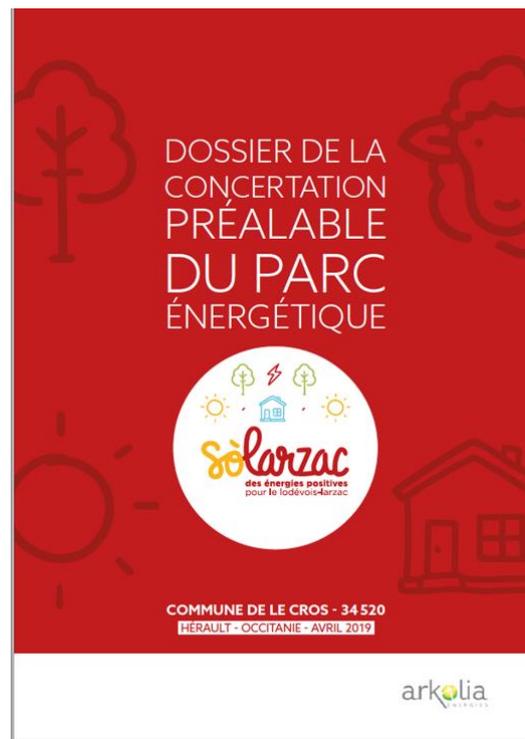
La première présentation du projet par le maître d'ouvrage demeure une source de contestation et de polémique récurrente. Le garant a souhaité que les thèmes de controverse soient clairement explicités et abordés. Il a également veillé à ce que l'information soit la plus exhaustive et vise bien le grand public.

La concertation préalable s'organise à plusieurs niveaux : les réunions d'ouverture et conclusive et quatre ateliers thématiques. Les opérations d'information : presse, tractage et boîtage, affiches dans les commerces des différents villes ou villages, « flyers » distribués lors des présences sur le terrain, sur les marchés et au cours des permanences, enfin, un registre à disposition dans les mairies.

Il a été décidé de consolider certaines actions d'information en fonction du déroulement du processus, comme les relances des dates des ateliers, ou les informations sur des sujets évoqués qui font l'objet de compléments écrits.

Il est précisé dans les documents que chaque citoyen a la possibilité de contacter le garant, mais aussi le maître d'ouvrage soit par internet, soit par téléphone. Les adresses figurent sur tous les documents qui sont remis au citoyen. Les échanges constants entre le garant et le maître d'ouvrage ont permis, au-delà d'un dispositif accepté par la CNDP, de réaliser des ajustements motivés et cohérents pour tenir compte de l'évolution de la concertation dans la période des trois mois.

Le dossier de concertation préalable réalisé par le maître d'ouvrage est transmis à la Commission Nationale du Débat public.



Dans sa séance plénière du 3 avril, la CNDP considère dans son article 1 que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage du Projet Solarzac est suffisamment complet pour engager une concertation sous réserve que la charte de concertation mentionnée dans le dossier de concertation se conforme à la charte de participation du public d'octobre 2016 dont la CNDP est signataire.

La concertation démarre le 3 mai et sera clôturée le 23 juillet 2019

Dispositif de la Concertation Préalable

La concertation préalable est organisée conjointement par le maître d'ouvrage ARKOLIA et par la société INSTITUTIONS ET PROJETS, localisée à Montpellier, en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les premières actions ont permis de respecter les principes de la CNDP afin que l'information sur le projet ne soit pas suspecte d'en assurer la promotion, sans contrevenir à l'identité et au développement de l'entreprise maître d'ouvrage. Ainsi, le caractère un peu commercial de la charte graphique et de la promotion de l'entreprise est atténué au profit d'une approche plus pédagogique des documents de la concertation préalable. Les trois scénarios sont améliorés dans leur présentation.

Cette nouvelle orientation a exigé une forte implication du maître d'ouvrage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour se conformer au calendrier et aux exigences de forme de la concertation préalable, notamment dans l'organisation, la conception des documents et du site internet Solarzac.fr

- Principales actions avant l'ouverture de la concertation le 2 mai.

A partir de la date de la conférence de presse du mardi 16 avril, le dispositif de communication est opérationnel afin d'informer les quelque 15.000 habitants de la communauté de communes du Lodévois et Larzac et les communes périphériques de la tenue d'une concertation préalable de trois mois.

✓ le dispositif général de communication et information :

- Un plan média à destination des journaux régionaux et de leurs éditions locales, des radios et des télévisions. Un ensemble d'impression de documents papier pour répondre aux différentes actions sur le terrain ou dans les réunions : triptyques, flyers, cartes postales...
- Une plate-forme numérique ouverte à tout le public et proposant toutes les informations utiles, la réception des questions, observations et contributions et les réponses du maître d'ouvrage. C'est une plate-forme intégrée sur un site internet créé avec ARKOLIA. Elle bénéficie d'une ouverture et d'une animation sur les réseaux sociaux.
- Une programmation d'envois ciblés auprès des acteurs politiques, socio-économiques ou associatifs ainsi que parmi les collectivités locales pour permettre une diffusion de l'information.

Un suivi régulier du bon déroulement est effectué par le garant, au travers de visites des collectivités, d'entretiens sur les lieux concernés, des retours du terrain mais également des indicateurs suivis par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

✓ Le déroulement des actions de communication

Le plan média

Il vise à assurer l'information sur le projet et le déroulement de la concertation préalable, dans le média choisi : le Midi Libre (journal quotidien, leader du département de l'Hérault et limitrophes). Le texte paraît dans les éditions locales de l'arrondissement de Lodève, de l'ouest du Gard avec Nîmes, du sud

de l'Aveyron avec Millau. Une conférence de presse a été organisée par le maître d'ouvrage au domaine de Calmels, le mardi 16 avril 2019.

Elle a réuni une dizaine de journalistes, majoritairement de la région ou représentants de la presse nationale spécialisée. Elle est suivie par un encart presse dans les éditions Millau, Lodève et Nîmes du Midi Libre le 27 avril.

La conférence est prolongée par une visite du site et l'interview du maître d'ouvrage par les télévisions et radios locales.

Le garant a tenu une conférence de presse séparée, deux heures après celle du maître d'ouvrage pour faciliter la présence des médias sans qu'il y ait de confusion entre le rôle du maître d'ouvrage et celui du garant. Pour autant, les opposants ont contesté l'organisation de cette conférence de presse par le garant la même journée et sur les mêmes lieux, considérant qu'elle témoignait d'une trop grande proximité avec le maître d'ouvrage.

Une opération portes ouvertes a été organisée pendant la période de la concertation préalable.

La programmation ciblée

L'ensemble des acteurs économiques, sociaux et les principales structures du territoire ont reçu la documentation composée du dossier du projet Solarzac, de la synthèse et de la programmation des réunions.

Un dispositif d'information a été établi pour chacune des 32 mairies du périmètre de la concertation. Il comprend : un registre, un nombre de dossiers de concertation en consultation libre et de documents de synthèse à disposition, une charte de la concertation et une affiche. 19 commerces situés dans le périmètre sont sollicités. Un nombre d'impressions et des réassortiments sont prévus pour l'ensemble des documents : triptyque, flyer, lettre d'accompagnement...

Le site internet : www.solarzac.fr

Ce site reprend tous les éléments des différents documents élaborés et tels qu'ils ont été présentés à la CNDP selon trois entrées : le projet, le territoire, la concertation préalable

- l'entrée « projet » précise l'implantation, les scénarios, le calendrier et le financement
- l'entrée « territoire » présente les sujets débattus lors des réunions et des ateliers
- l'entrée « concertation préalable » se décompose en rubriques sur la procédure et le dispositif pour poster les contributions, les questions et accéder aux réponses du maître d'ouvrage.

Le site solarzac.com est opérationnel au démarrage de la concertation préalable. Il demande des ajustements qui seront réalisés dans les premiers jours de la concertation.

- Pendant la concertation préalable

✓ les documents d'information

Il est apparu pendant la concertation préalable la nécessité d'améliorer la présentation des documents d'information, en particulier sur les dates et modalités d'organisation.

Les « cartes postales » du projet et synthèses

Deux dispositifs de diffusion ont été privilégiés :

- Boîitage « carte postale » : 6 777 exemplaires sur l'ensemble du périmètre de la concertation
- Mailing, courrier aux habitants : 4266 exemplaires sur l'ensemble du périmètre de la concertation

La lettre d'information

Trois lettres d'information ont été publiées et diffusées auprès de 180 abonnés afin de rendre compte des ateliers et réunions publiques.

L'affiche d'information sur la concertation

L'affiche a été diffusée auprès des mairies. Elle ne fut par contre que peu relayée par les commerçants qui ont globalement témoigné de leur hostilité.

✓ L'information diffusée par les représentants du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage a mobilisé plusieurs personnes chargées de présenter les aspects techniques du projet, notamment dans les réunions et les ateliers, mais également sur les marchés par des stands d'information permettant la diffusion de documentation et la présentation de panneaux explicatifs.

Le dispositif est opérationnel au démarrage de la concertation préalable lors de la réunion d'ouverture le 2 mai 2019 à la salle Jules BRAL commune du Bosc.

✓ Le site internet

Le site a été modifié pendant la concertation préalable afin d'en améliorer la lisibilité, l'accessibilité et de faciliter le dépôt de questions ou de contributions.

L'inclusion des questions posées en réunions et en ateliers dans la rubrique « vos questions et nos réponses » du site internet permet aux participants de s'informer plus rapidement et de prendre connaissance des autres questions et des réponses plus complètes du maître d'ouvrage.

C'est un atout pour ceux qui ne peuvent assister à tous les ateliers. Les questions sont rassemblées avec les questions transmises par les réseaux ou par voie postale, toutes sont répertoriées et bénéficient d'une identification séparée.

L'intégralité de l'enregistrement de la tenue des réunions et des ateliers est accessible en plus de leur synthèse dans la rubrique du site. Une responsable d'Arkolia est chargée avec l'AMO de répondre dans

les délais (15 jours) aux questions posées par les citoyens en relation avec le garant. Délai qui a été respecté par le maître d'ouvrage.

✓ Les réunions générales

Lors des réunions, les participants sont invités à regarder les panneaux d'information situés à l'entrée de la salle de réunion, pour s'informer sur les caractéristiques du projet, et prendre connaissance de la charte de concertation signée par l'entreprise avec le ministère de l'environnement.

Les participants peuvent laisser leurs coordonnées pour être informés des réunions ou ateliers à venir, être destinataire d'information sur le déroulement et recevoir un exemplaire de la « newsletter »

Les conditions techniques du déroulement des réunions s'établissent avec la configuration suivante : le maître d'ouvrage face aux participants assis à une table et le garant sur une table séparée, la présence d'un dispositif audio d'enregistrement et de moyens audiovisuels. Des personnes sont chargées de tendre le micro aux participants dans la salle. L'animation est dévolue au responsable de la société Institutions et Projets.

Chaque réunion débute par un propos républicain du maire qui accueille dans sa commune. En introduction, le garant présente les règles de la concertation préalable. Dans le déroulement, la présentation du projet se réalise en plusieurs séquences, les participants interviennent à la fin de chaque séquence. Certains sujets soulèvent des questions redondantes et entraînent un prolongement des séquences.

✓ Les ateliers

L'accueil se fait pour les quatre ateliers dans la salle communale de la commune de **Le Caylar**.

Les ateliers ont fait l'objet d'un travail permanent de la maîtrise d'ouvrage. Les experts sollicités pour intervenir déclinent quelquefois l'invitation. Leur remplacement n'est pas aisé, pour respecter une diversité d'avis et de témoignages. Sur les quatre ateliers, on compte 15 experts qui se succèdent avec des origines diverses :

- 3 structures environnementales
- 2 structures énergies renouvelables
- 3 consulaire-syndicat-collectivité
- 2 établissements financiers
- 1 opérateur énergétique
- 1 agence nationale environnementale
- 1 entreprise
- 1 agriculteur
- 1 universitaire

Chacun fait un exposé après la présentation synthétique du projet et de la thématique retenue en début de séance par le maître d'ouvrage.

La configuration de la composition des tables en U permet un dialogue avec les participants. La présence d'experts qui apportent des éclairages différents est bien perçue. Tous ont des présentations audiovisuelles et après une présentation rapide, la parole est donnée aux participants. Une collation clôt l'atelier.



Point d'information dans un village à l'occasion d'un entretien avec une radio locale

Avis du garant sur la Concertation Préalable

- Approche générale de la concertation préalable

Le programme de la concertation est respecté dans les formes de façon générale même si des ajustements ont été nécessaires dès le début de la concertation, comme nous l'avons évoqué.

En effet, le plan de communication trop uniforme s'est heurté aux spécificités très différenciées de ce territoire : une plaine avec une densité importante et un chef-lieu structurant ; un plateau rural avec une dispersion importante de petits villages. Une information trop globale se révèle peu productive. Elle est perceptible surtout dans les résultats attendus du point de vue de la participation de la population. Les populations du Lodévois sont peu réceptives à ce projet. A Lodève, sous-préfecture, le projet est loin des préoccupations quotidiennes. Par ailleurs, il est difficile de mobiliser les habitants d'un territoire rural sans un relai par les collectivités. Ces dernières, dans un premier temps, restent souvent en retrait. Les permanences ou les présences sur les marchés permettent de toucher une population souvent située dans de petits villages, mais les résultats sont insuffisants. Malgré les commentaires recueillis dans les cahiers mis à disposition dans les mairies, peu de citoyens se sont déplacés. De même, les associations étaient présentes et ont rédigé des contributions, mais en trop faible nombre.

Les contributions quant à la production d'énergies renouvelables et aux impacts du projet ont été prioritairement le fait de citoyens concernés par le développement durable et engagés. Alors que le dispositif d'information visait à mobiliser un public large et diversifié, les autres habitants et acteurs du secteur agricole se sont moins exprimés.

La presse a eu un rôle important et elle est sollicitée par le maître d'ouvrage. Les médias nationaux se sont attachés à décrire ce projet de parc photovoltaïque dans un territoire chargé d'histoire : le Monde, le Figaro. La presse régionale accompagne les différentes étapes de la concertation en

compagnie notamment des radios locales : Midi libre, Journal de Millau, Radio Lodève, Radio France Hérault. La presse spécialisée sur l'environnement. Les télévisions nationales et locales, France 2 et France 3, ont commenté le déroulement de la concertation dans un contexte tendu.

Après la conférence de presse du 16 avril, une deuxième conférence de presse organisée par le maître d'ouvrage, non programmée, a un impact relatif par rapport à l'évènement de l'occupation temporaire du siège social d'Arkolia Energies. Le syndicat agricole, la Confédération Paysanne*, a voulu témoigner par cette manifestation son désaccord sur ce projet qui diminuerait la superficie des terres agricoles dont les éleveurs ovins ont besoin.

Globalement, les articles de presse ont été nombreux et relayés par les réseaux sociaux. La presse locale a joué un rôle important en présentant le projet, les instigateurs, mais aussi la position des opposants.

✓ La communication et l'information

Malgré une information officielle des acteurs locaux, certaines communes sont réticentes à diffuser les documents auprès de leurs habitants. Après des contacts officiels par le garant, certains maires acceptent de proposer des espaces d'information ou des permanences au maître d'ouvrage. D'autres craignent des répercussions sur la sérénité de fêtes traditionnelles locales.

Annexe 1 Nombre et caractère des documents distribués par manifestation

De la même manière, la présence d'un stand du projet Solarzac sur les marchés est bien ressentie dans certaines collectivités et n'est pas opportune dans d'autres.

Annexe 2 Nombre de participants sur les marchés

Face à des documents d'information très généraux sur le projet, les médias et opposants posent des questions précises portant par exemple sur la valeur agricole du terrain, la consommation de l'eau, la taille des panneaux photovoltaïques, la préservation de la faune et de la flore, ou encore l'exploitation d'un système qui capte le CO₂. Au fur et à mesure de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a précisé ses informations et répondu de manière plus détaillée aux questions spécifiques lors des ateliers, ou par le biais du site internet.

✓ Les réunions générales

Les réunions d'ouverture et conclusive ont porté des interrogations différentes.

La réunion d'ouverture a principalement porté sur la contestation de la présentation initiale du projet par le maître d'ouvrage, sur son incompatibilité avec les réglementations environnementales existants sur la zone considérée. Le garant a également été interrogé sur son éventuelle trop grande proximité avec le maître d'ouvrage. Sur le fond, les questions ont majoritairement porté sur le scénario 3 qui comporte la production de méthane à partir du gaz carbonique contenu dans l'atmosphère et sur les besoins en eau pour ce dispositif.

Si certains participants ont interpellé directement des personnes d'une opinion différente, le rappel des conditions de la concertation a permis que cette réunion se déroule dans un calme relatif ponctué d'interpellations ou d'injonctions.

La réunion de clôture fut plus animée avec une diversité plus marquée des opinions, et un grand nombre de questions. La salle s'est organisée spontanément selon une répartition des participants suivant leurs convictions. Les élus ont été présents. Les positions émanaient d'opposants, mais aussi de personnes favorables. Lors du dernier atelier sur un modèle participatif, la question de la cession à des collectivités locales du terrain a occupé un temps notable de la réunion.

Des interventions favorables ont alterné avec des oppositions marquées et des positions soutenant l'impossible réalisation de ce projet au vu des règlements administratifs.

Les positions ont été clivées, parfois exaspérées mais n'ont pas cédé le pas à la violence.

Les deux réunions rassemblent 188 personnes.

✓ Les ateliers thématiques

Les 4 ateliers se sont déroulés dans une atmosphère de relative quiétude, voire studieuse avec une amélioration au fur et à mesure du déroulement de la concertation. La participation aux ateliers a augmenté régulièrement. Le regroupement autour des tables s'est fait par sensibilité et des interpellations entre personnes ont entraîné des remarques sur la manière dont doivent se dérouler les échanges. L'animation en a été confiée à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'atmosphère fut moins tendue que dans les réunions. L'échange d'arguments entre participants interrompt parfois les experts. Les débats ont été riches et se sont prolongés après la clôture de la séance. Les opposants situés à l'extérieur ont échangé alors avec le responsable du projet.

Il n'a pas toujours été aisé de trouver des experts pluralistes et reconnus afin d'éclairer les échanges. Certaines interventions par leur qualité ont permis une réflexion commune qui va au-delà des points particuliers du dossier et recentre sur la véritable raison d'une concertation préalable (intervention universitaire, en particulier)

Les quatre ateliers rassemblent 132 personnes.

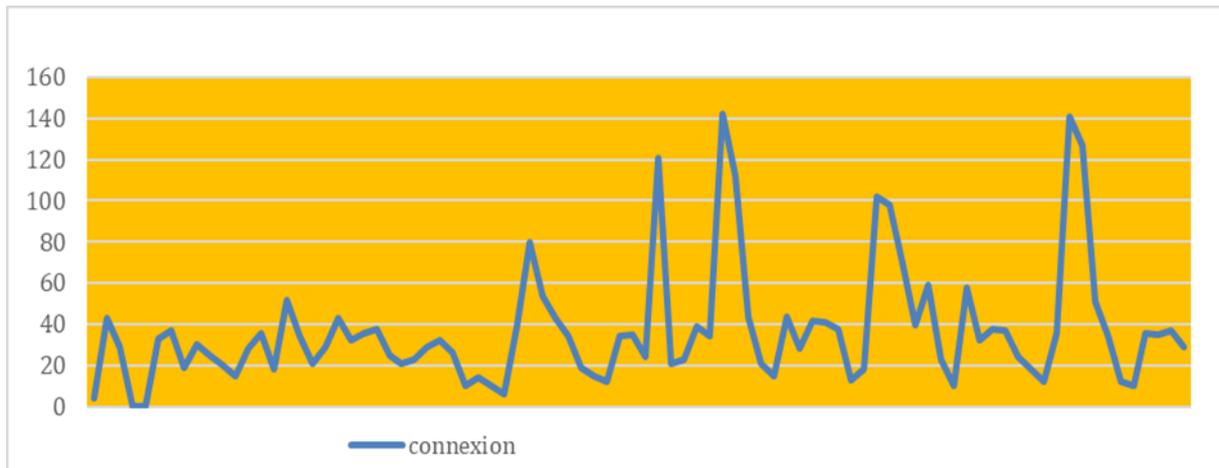
Atelier	Eau patrimoine naturel biodiversité	Coactivité agricole énergétique développement du territoire	Transition énergétique scénarios technicité du projet	Emploi financement modèle participatif
Nombre de participants	20	28	46	38

Nombre de participants aux ateliers

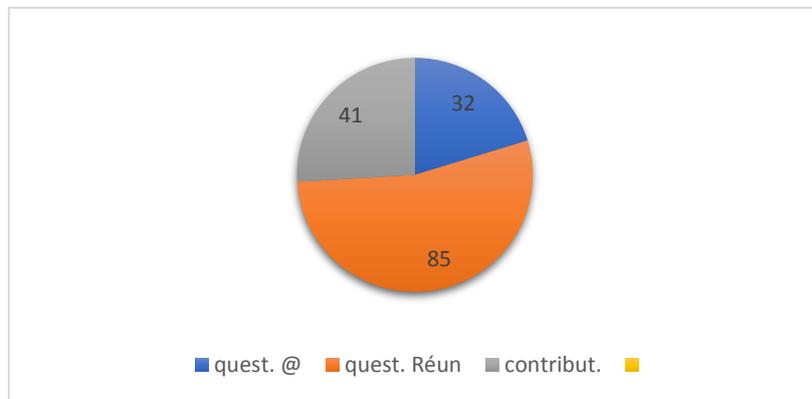
Annexe 3 Nombre de participants à l'ensemble de la concertation

✓ Le site internet www.solarzac.fr

Le site internet fut un outil très complémentaire qui a permis un dialogue au-delà des réunions. 3090 connexions ont été recensées du 2 mai au 23 juillet 2019. Les hausses de fréquentation sont liées majoritairement aux dates des ateliers.



Connexions journalières solarzac.fr du 2 mai 2019 au 23 juillet 2019



Nombre de questions et contributions : 117

En outre, la diffusion sur les réseaux sociaux démultiplie l'effet site internet. Le nombre de vues totales se chiffre à 44856 vues sur la base moyenne de 3 canaux.

Annexe 4 Nombre de diffusion sur les réseaux sociaux

- Une concertation à multiples facettes

L'originalité du territoire et son histoire ont appuyé, avant même le début de la concertation, une désapprobation de la part des défenseurs d'un agro-pastoralisme et d'une population en quête d'espaces préservés. L'un des points de convergence est le label UNESCO Agro-pastoralisme méditerranéen. L'argument fonde un refus pur et simple du projet et des lettres de désapprobation ont été transmises aux administrations concernées, dès la saisine de la CNDP.

Cet argument d'opposition de principe a été complété par une argumentation environnementale détaillée des associations ou d'institutions telles que le Parc Naturel Régional des Grands Causses – dont le périmètre est en cours d'extension - ou l'Association Nationale des Grands Sites de France.

Si les ateliers ont accueilli peu de participants, ils furent de plus en plus riches d'arguments et d'échanges avec le maître d'ouvrage. De même que les opposants souhaitant un arrêt pur et simple du projet, s'ils sont restés à l'extérieur des salles ont néanmoins eu des échanges riches à l'issue des ateliers.

La visite proposée du domaine de Calmels n'a pas suscité un grand intérêt, puisque seulement une cinquantaine de personnes y ont participé. Pour autant, au cours de la concertation, face à la valeur du domaine, à l'interrogation sur sa qualification, s'établit un ensemble d'interrogations porté par un syndicat agricole sur des terres indispensables pour de nouveaux exploitants et la disparition de l'opportunité d'une parcelle à la superficie importante. La difficulté de la remettre dans un état conforme aux besoins des éleveurs dans un court laps de temps paraît improbable pour plusieurs agriculteurs.

Les questions techniques ont été récurrentes sur la captation du gaz carbonique, le procédé de méthanation, voire la quantité d'eau nécessaire. La réponse du maître d'ouvrage sur une phase de démonstration sur la base d'un pilote prévu en 2020 a suscité des querelles d'experts entre partisans et opposants sur les valeurs consommées et produites.

Les échanges ont vu l'émergence d'une alternative agricole, tout d'abord dans l'approche d'une utilisation des terres concernées par l'implantation des panneaux photovoltaïques et un partage des terres avec des éleveurs. La filière ovine viande souhaite se développer dans un contexte local économique plus cohérent et ouvert suivant les professionnels de la branche qui se sont exprimés.

Les retombées potentielles du projet ont été débattues aussi par des participants dans un contexte économique local préoccupant. Ce point est apparu au fur et à mesure de la concertation préalable. L'un des points qui suscite le plus d'interrogations est le souhait de proposer un partenariat avec le local. Le maître d'ouvrage présente des perspectives financières pour un transfert de la propriété aux collectivités en laissant une ouverture pour un dispositif qui reste à inventer. De nombreux outils de financement existent. Financé par le loyer de l'exploitant photovoltaïque, un établissement public où adhèreraient les collectivités intéressées, peut acheter le domaine de Calmels en le protégeant ainsi de possibles détournements d'usage et en garantissant une pleine propriété collective. Au terme du bail avec l'exploitant, cet établissement prend la décision de démanteler ou non le parc photovoltaïque, le crédit étant remboursé entre-temps. Le 4eme atelier a permis de préciser les voies possibles. Si certains participants ont alerté sur les conditions financières et leur maintien dans le temps, d'autres ont souhaité savoir les tenants et aboutissants d'une telle mesure.



Réunion d'ouverture de la concertation préalable, le 2 mai 2019

- Une concertation avec des positions tranchées

Tous ces arguments sont formulés, évoqués, répétés lors des deux réunions d'ouverture et conclusive par les participants et le maître d'ouvrage. Ils font l'objet d'échanges sur la base de faits, de témoignages qui sont avancés ou débattus par les experts présents précisément en ateliers.

Lors de la réunion d'ouverture, au-delà des débats sur la présentation du projet et la neutralité du garant, les questionnements portent sur la comptabilité du projet avec les préoccupations environnementales et les classements qui touchent ce territoire. Quelques personnes soutiennent l'opportunité de ce projet dans un espace à préserver.

La concertation préalable est lancée lors de cette première réunion en précisant que les ateliers thématiques doivent approfondir l'ensemble des sujets.

Les quatre ateliers se déroulent tous dans la même salle. Les questions techniques permettent au maître d'ouvrage et aux experts présents de répondre sur les trois scénarios présentés et d'aborder principalement la valeur économique de la parcelle concernée, les raccordements envisagés mais aussi l'impact des équipements, en particulier la captation du CO₂ et la production de méthanation et son effet indirect sur la consommation d'eau nécessaire. Les participants ont assisté à la présentation des trois scénarios par le maître d'ouvrage et surtout le procédé de méthanation qui est inclus dans le troisième scénario. Les échanges ont permis de comprendre cette technique qui est encore en phase de prototypage. C'est une montée crescendo des questions des participants au fur et à mesure de la tenue des ateliers, et l'apparition de décideurs publics dans le dernier atelier qui est plus orienté vers l'évocation d'un transfert de la propriété aux collectivités locales.



Réunion conclusive de la concertation préalable, le 23 juillet 2019

Durant la réunion de clôture, les échanges furent plus soutenus et passionnés sur la préservation de la nature, le retour à l'activité agropastorale. Les participants ont développé des argumentations généralement défavorables au projet, voire plaidant son abandon, insistant sur les questions qui ont été abordées dans les ateliers. Enfin, un échange de questions sur le programme 2050 « énergie positive » de la Région Occitanie, met en évidence des alternatives au projet.

- Les résultats chiffrés

Cette concertation préalable a donné lieu à 41 contributions publiées sur le site web après approbation du garant, et 117 questions qui se répartissent entre celles enregistrées lors des réunions ou ateliers et celles transmises directement au garant.

Questions 117 Contributions 41

Contributions totales	Dont institutions Organismes	Dont citoyens	Dont associations	Questions totales	Dont questions Ateliers	Dont questions internet	Dont questions garant
41				117			
	17				19		
		22				85	
			2				13

Toutes les contributions écrites reçues révèlent la volonté des citoyens d'apporter des arguments conséquents et ainsi prendre part à cette concertation préalable, mais aussi d'exprimer un avis sur ce projet. Certaines contributions de participants complètent, amendent ou parfois contredisent les réponses entendues lors des ateliers.

Beaucoup expriment leurs craintes quant aux conséquences de ce projet sur la préservation de l'environnement. Certaines contributions complètent cette argumentation en soulignant la fragilité de l'activité agro-pastorale qui pourrait bénéficier avec cette parcelle libre d'une opportunité pour l'installation de nouveaux éleveurs.

Certains avancent les obstacles juridiques ou administratifs qui s'opposeraient à la réalisation d'un tel projet

Enfin, des avis favorables ont été exprimés avec un souhait de voir un projet maîtrisé se constituer et donner une alternative de développement sur ce territoire. Les questions sont quant à elle, très précises.

- Les opposants

Plusieurs opposants ont refusé de participer aux ateliers programmés et choisi d'interpeller le maître d'ouvrage par des manifestations, principalement à l'extérieur des salles où se déroulaient les ateliers et réunions.



Mouvement d'opposition lors de la conférence de presse, le 19 mai 2019

Ils ont choisi d'exprimer leurs positions et d'informer les personnes qui viennent aux réunions ou qui sont en transit sur la route qui jouxte le lieu de la réunion. Des discussions informelles ont eu lieu entre le maître d'ouvrage et les principales personnes dans un climat respectueux. La majorité de ces opposants se sont regroupés dans une association qui, outre la distribution des documents, a porté leur contribution officielle sur leurs prises de position. Un des temps forts de cette opposition fut l'organisation d'un pique-nique aux abords du domaine de Calmels lors des portes ouvertes prévues par le maître d'ouvrage.

Le principal argument fondant cette position est l'exigence de respect de l'environnement et des règles en vigueur. Cette association opportune semble attentive aux évolutions du projet.

La Confédération Paysanne a également manifesté son désaccord en soulignant les problèmes agricoles que pose ce projet. Un temps fort de cette opposition fut la manifestation qui s'est déroulée au siège social de l'entreprise Arkolia, qui a donné lieu à une occupation temporaire des lieux, sans violence. La Confédération Paysanne* a participé à cette concertation par la voix d'un de ses membres qui a assisté à des ateliers et exprimé les arguments qui expliquent leur opposition

Si la fin de cette concertation préalable se passe dans un climat tendu, elle n'est pas émaillée d'incidents fâcheux et tous expriment leurs avis avec plus ou moins de conviction. Certains précisent à titre personnel un certain mécontentement mais tout ceci en dehors de la réunion, sans volonté de nuire à la concertation et à l'échange d'arguments entre les participants et le maître d'ouvrage.

Un rappel des chiffres de la concertation préalable de SOLARZAC

Action	Nombre
Connexions Internet	3090 site @ (réseaux sociaux : 44856)
Questions	117
Contributions	41
Réunions	188 participants
Ateliers	132 participants

Conclusion

La concertation préalable sur le projet SOLARZAC s'est déroulée sur un territoire emblématique, marqué par ses aspirations sociales et environnementales, et dans un contexte particulier. Le maître d'ouvrage a en effet pris l'initiative de présenter son projet à différents acteurs publics locaux, avant de saisir officiellement la CNDP le 7 janvier 2019. Cette initiative a cristallisé les positions et oppositions et fortement pesé sur le déroulement de la concertation.

Tout le long de la concertation, le maître d'ouvrage s'est attaché à répondre de manière précise aux questions posées. Un certain nombre d'éclairages ont été apportés, mais sans convaincre pour autant les opposants. Les questions, les réponses et les contributions sont venues souvent compléter des arguments de participants aux réunions en quête de réponses claires. Des échanges ont même eu lieu en dehors des ateliers entre le maître d'ouvrages et les opposants au projet dans un climat de dialogue.

A la fin de la concertation, il apparaît que les trois scénarios et les équipements présentés par le maître d'ouvrage ont soulevé des questions récurrentes sur les exigences environnementales considérées comme incontournables, sur les conditions techniques à affiner quant aux opérateurs qui seront saisis pour l'acheminement de la production et quant à l'avenir d'un prototype de méthanation qui sera développé dans un futur proche. Les conditions financières ont été très largement abordées dans des échanges réguliers sur l'équilibre du projet. De nombreux participants ont jugé que des études complémentaires étaient nécessaires sur ces différents sujets environnementaux, techniques et financiers. Les interrogations sur la phase pilote de la méthanation biologique auraient mérité plus d'éclaircissement et les conditions de connexions du parc photovoltaïque en présence des transporteurs d'énergie d'être plus concrètes.

Enfin, des participants, majoritairement des collectivités, se sont dits intéressés par un partenariat financier avec le maître d'ouvrage afin d'envisager à terme une transmission de la propriété du domaine de Calmels dans le domaine public.

La programmation pluriannuelle de l'énergie a été indirectement évoqué dans cette concertation par les questions posées aux ambitions du plan régional d'énergie et la position de la Région sur des projets de cette dimension. La concertation préalable s'est déroulée sans violence. Elle a permis l'expression d'arguments locaux spécifiques qui interrogent un éventuel consensus sur les modalités de développement des énergies renouvelables. Le témoignage de certains responsables privés ou publics aurait permis des éclairages opportuns et objectifs.

Le troisième scénario a focalisé l'attention des participants et les questionnements auquel le maître d'ouvrage a dû répondre, parfois au détriment d'un échange plus précis sur les avantages et les inconvénients de chaque scénario.

Dans tous les cas des interrogations importantes demeurent sur les règles environnementales, interrogations qui se sont exprimées avec des éléments forts, réels, et dans un contexte local pleinement conscient des enjeux environnementaux.

Elles doivent amener le maître d’ouvrage à une décision pragmatique à la vue de toutes les opinions exprimées, des scénarios réalisables. Cette décision doit préciser de façon claire le choix du maître d’ouvrage quant à ce projet, que ce soit son abandon, sa modification ou sa continuation.

Il se doit de répondre aux interrogations juridiques, ainsi qu’aux interrogations sur la dimension du projet et son aménagement, le respect des procédures d’impact environnemental, l’éventualité d’un partenariat local et l’articulation avec les objectifs de la programmation pluriannuelle de l’énergie.

Dans le cas d’une phase deux, la création d’un comité de suivi et de pilotage pluridisciplinaire et scientifique élargi aux acteurs locaux s’avèrerait donc plus que nécessaire, d’une information régulière et objective, ainsi que l’obligation d’études complémentaires : techniques, financières et environnementales.

Le garant considère que ce projet évoque de façon très éloquente la question d’une compatibilité entre les conditions d’une production d’énergie renouvelable dans un périmètre acceptable des lieux de consommation, d’une connexion aux réseaux énergétiques avec un équilibrage des dessertes et les nécessaires préservations des espaces et de leurs environnements. Son orientation pourrait être révélatrice d’une évolution de la société face au défi d’aujourd’hui.

LEXIQUE

ARKOLIA : Société Maître d'ouvrage

Institutions et Projets : cabinet de communication, assistant le maître d'ouvrage, dont le siège est à Montpellier

Communauté de communes du Lodévois et Larzac à Lodève, la commune de **LE CROS** adhérente

SYDEL : Syndicat mixte du Pays cœur d'Hérault à Saint André de Sangonis, la communauté de communes du Lodévois et Larzac adhérente

PNGRC : Parc Naturel Régional des Grands Causses à Millau

CPIE des causses méridionaux au Caylar

FNE : France Nature Environnement

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

ADEME : Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie

Confédération Paysanne : Syndicat Agricole

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1^{er} janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Document d'urbanisme instauré par la loi SRU, le **schéma de cohérence territoriale (SCoT)** porte un projet de territoire qui a pour mission d'assurer la cohérence des politiques sectorielles liées à l'aménagement et au développement d'un espace formé de plusieurs communes. Il a ainsi pour objectif de maîtriser l'étalement urbain, de préserver les espaces agricoles, de rationaliser les déplacements ou encore de rééquilibrer la répartition des activités commerciales sur le territoire concerné, afin d'en assurer de façon la plus cohérente possible le développement durable.

Mis en œuvre par un syndicat mixte, ce document opposable qui s'applique à un **territoire continu et sans enclave** comprend au minimum un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ainsi qu'un document d'orientation et d'objectifs (DOO).

PPE : programmations pluri annuelles de l'énergie

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elles concernent la métropole continentale et les zones dites non interconnectées (ZNI), à savoir la Corse, la Réunion, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon. La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement tandis que les PPE des ZNI sont co-élaborées avec les autorités locales.

REGION Occitanie : Agence Régionale de l'Énergie

L'objectif du plan Repos -région à énergie positive- s'appuie sur la construction et la quantification, année par année, d'une trajectoire énergétique prospective (appelée « scénario ») sur 2015-2050, et à vérifier que la totalité de la demande en énergie, pour tous les usages et tous les modes de consommation, peut en 2050 être assurée par des productions à partir de ressources renouvelables situées sur le territoire régional. Un ratio exprimé en pourcentage, caractérise que l'on a bien le niveau « énergie positive » : le coefficient REPOS soit supérieur à 100 % pour que l'on puisse dire que la région est effectivement « à énergie positive ». REPOS = consommation d'énergie d'origine renouvelable produite en Occitanie/ demande finale totale (hors pertes du système énergétique)

NIMBY ou Nimby est l'acronyme de l'expression « Not In My BackYard », qui signifie « pas dans mon arrière-cour ». Le terme est utilisé généralement pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes.

ANNEXE

Annexe 1 Nombre et caractéristique des documents distribués par manifestation

Actions de la concertation	Dossier de concertation	Tryptique synthèse	Flyers parebrises	Flyers permanences	Affiches
Conférence de presse 16-04	30	30			
Campagne institution	58	58			
info Mairie	73	1100			61
Réunion ouverture	10	100			
Journée portes ouvertes	20	50	200		
Atelier 1	5	20			
Atelier 2	5	25			
Atelier 3	5	40			
Atelier 4	5	35			
Dispositif itinérant	10	20		89	
Réunion commune Le Cros	40				
Conférence de presse 20-07	2	5			
Réunion clôture	10	60			
TOTAL	273	1543	200	89	61

Annexe 2 Nombre de participants sur les marchés

DATE	LIEU	ÉVÈNEMENT	NOMBRE DE PERSONNES RENCONTRÉES
18 juin	Lodève	Marché des producteurs locaux	13 personnes
25 juin	Lodève	Marché des producteurs locaux	14 personnes
6 juillet	Les Rives	Les fêtes Votives	10 personnes
9 juillet	Le Caylar	Marché	2 personnes
9 juillet	Lodève	Marché des producteurs locaux	17 personnes
16 juillet	Le Caylar	Marché	6 personnes
16 juillet	Lodève	Marché des producteurs locaux	9 personnes
18 juillet	Le Caylar	Marché	5 personnes
18 juillet	Lodève	Festival Résurgence	13 personnes

Annexe 3 Nombre de participants à l'ensemble de la concertation

DATE	ÉVÈNEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
16 avril	Conférence de presse	13 personnes
2 mai	Réunion d'ouverture	96 personnes
18 mai	Journée Portes Ouvertes	52 personnes
5 Juin	Atelier n°1	20 personnes
19 juin	Atelier n°2	28 personnes
20 juin	Conférence de presse	5 personnes
3 juillet	Atelier n°3	46 personnes
13 juillet	Réunion d'information au Cros	20 personnes
17 juillet	Atelier n°4	38 personnes
23 juillet	Réunion de clôture	92 personnes

Annexe 4 Nombre de diffusion sur les réseaux sociaux

Période	Évènement	Nombre de publications	Nombre de canaux	Nombre de vues total	Vue moyenne/Publication
02/05/2019 - 05/08/2019	Réunion d'ouverture	1	3	264	264
02/06/2019 - 15/06/2019	Atelier Thématique n°1	11	2	6423	583
16/06/2019 - 29/06/2019	Atelier Thématique n°2	24	3	14149	589
30/06/2019 - 13/07/2019	Atelier Thématique n°3	30	3	12147	404
14/07/2019 - 20/07/2019	Atelier Thématique n°4	25	3	9119	364
21/07/2019 - 27/07/2019	Réunion de clôture	4	3	2754	688



Région Occitanie implantation du projet SOLARZAC

Document général : Rapport du Garant et Documents pièces complémentaires

